



Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le 7 février 2020

Objet : Zone d'intervention spéciale (ZIS) – Suivi

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous faire un suivi concernant le dossier de la zone d'intervention spéciale (ZIS) et l'implication de la Ville.

En août 2019, la Ville de L'Île-Perrot a acheminé au le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) toutes les demandes d'exclusion présentées par les propriétaires concernés. Les demandes ont été par la suite analysées par les ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que celui des Affaires municipales et de l'Habitation. Le processus décisionnel d'exclusion de la ZIS mis en place par le gouvernement exclut les villes et leurs représentants.

Depuis le début de la restriction (15 juillet 2019), le MAMH a ajusté le territoire de la zone d'intervention spéciale. Ces modifications se font par le biais d'arrêtés ministériels. Jusqu'à présent, nous en comptons quatre (4) :

1. Premier arrêté : 5 août 2019
2. Deuxième arrêté : 26 août 2019
3. Troisième arrêté : 30 septembre 2019
4. Quatrième arrêté : 30 décembre 2019

La dernière version de la cartographie de la ZIS, en date du 30 décembre 2019, peut être consultée sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : www.ile-perrot.qc.ca/zis.

Le dernier arrêté ministériel prend en considération toutes les demandes d'ajustement acceptées par le MAMH. Malheureusement, les demandes d'exclusion présentées par les Perrotoises et Perrotois déposées par la Ville sont minimes. Afin de comprendre les motifs pour lesquels vos résidences demeurent dans la zone d'intervention spéciale, nous avons contacté le MAMH. À ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse additionnelle. Le 16 décembre 2019, la Ville a réitéré les demandes d'exclusion au Ministère. En effet, nous avons demandé au Ministère une réévaluation des demandes d'exclusion des propriétés ciblées par la ZIS de notre territoire. Nous sommes en attente d'une réponse de leur part.

...2

Nos démarches dans ce dossier ne s'arrêtent pas là. Une rencontre entre les maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, aura lieu prochainement afin de discuter de ce dossier. Une autre rencontre est planifiée entre les administrations municipales et la direction régionale du MAMH afin d'obtenir des précisions et des réponses à nos questions. Soyez assurés que nous serons présents à ces rencontres et continuerons de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère pour faire avancer le dossier.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement suit ce dossier de près. Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 514 453-1751, poste 252, ou par courriel au s-insp@ile-perrot.qc.ca.

Nous vous invitons également à consulter notre site Web. Une section dédiée à la ZIS a été créée (www.ile-perrot.qc.ca/zis). À cet endroit, vous pouvez suivre l'évolution de ce dossier et accéder facilement à la documentation pertinente. L'information y est mise à jour périodiquement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement,

Sébastien Carrière